



Préavis municipal n° 07/2021 Arrêté d'imposition 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le mardi 14 septembre 2021 en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic.

La commission a étudié le préavis municipal 07/2021 et entendu les explications détaillées du syndic.

Nous tenons à relever les éléments suivants :

- Les conséquences financières liées à la crise sanitaire sont difficiles à chiffrer.
- La mise en œuvre, en 2020, de la RIE III cantonale a eu un impact sur les rentrées fiscales des personnes morales, mais à ce jour les montants sont stabilisés.
- Les charges cantonales (facture sociale, péréquation) augmentent chaque année.
- L'arrêté d'imposition 2022 est identique à celui de 2021.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- ° d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il vous est présenté

Montanaire, le 21 septembre 2021

Christine Dubrit

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Corinne Favre (rapportrice)